

PRÉPARATION AU CONCOURS ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS

BRANCHE GESTION ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

Épreuves du concours INTERNE

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- cas pratique (durée : 3 h - coefficient 3)
- série de 5 à 8 questions (durée : 3 h - coefficient 2)
- entretien avec le jury (30 min - coefficient 4) + dossier RAEP

Épreuves du concours EXTERNE

PHASE D'ADMISSIBILITÉ

- Étude et sélection du dossier par le jury

ÉPREUVE D'ADMISSION ÉPREUVE D'ADMISSION

- Entretien à caractère professionnel avec le jury (30 min - coefficient 4)
- Présentation par le candidat de son projet professionnel + mise en situation

Programme concours interne et externe

5 séances Zoom et 4 jours de travail en autonomie qui se découpent en 5 phases

1	<p>Travail en autonomie - Équivalent à 2 jours de 7 heures Les candidats reçoivent - 1 mois avant la Phase 2 - l'intégralité des supports pédagogiques de l'épreuve de Questions à réponse courte ainsi qu'un travail d'étude de ces documents à réaliser pour la phase 2.</p>
2	<p>Visiocommunication - Questions à réponse courte</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Constitution du 4 octobre 1958 ; le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif • La loi et le règlement ; la hiérarchie des normes • Organisation et fonctionnement de l'administration : administration centrale, services déconcentrés, collectivités territoriales, établissements publics • Organisation des établissements publics de santé (fonctionnement administratif ; organes de décision et instances consultatives) • Organisation hospitalière et rôle des agences régionales de santé • Place de l'usager dans le système de soins <p>Correction collective et envoi par mail du corrigé-type du travail réalisé en autonomie Présentation et analyse de sujets de mise en situation lors de l'échange avec le jury et de questions de l'épreuve écrite d'admissibilité « Série de questions ».</p>
3	<p>Travail en autonomie - Équivalent à 2 jours de 7 heures Les candidats étudient les documents pédagogiques remis lors de la phase 2 et réalisent le travail d'étude des documents pour la phase 4.</p>
4	<p>Visiocommunication - Questions à réponse courte et Cas pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des établissements publics de santé (fonctionnement financier) et des établissements sociaux et médico-sociaux (fonctionnement administratif et financier ; organes de décision et instances consultatives) • Statut général de la fonction publique et statut de la fonction hospitalière • Recrutement, droits et obligations du fonctionnaire • Risques professionnels • Accueil des usagers, droit des usagers et médiation • Dispositif de formation tout au long de la vie, plan de formation • Conditions de travail : rémunération, temps de travail et gestion du temps de travail <p>Présentation et analyse de sujets de mise en situation lors de l'échange avec le jury. Correction collective et envoi par mail d'un corrigé-type du travail réalisé en autonomie. Méthodologie et sujet d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité « Cas pratique »</p>
5	<p>Simulation individuelle d'entretien à caractère professionnel avec le jury avec bilan individualisé présentant les points forts et les points d'amélioration de la prestation orale.</p>

Public

Concours interne : Agents justifiant d'au moins 4 années de services publics

Concours externe : Candidat titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Évaluation des connaissances au travers d'activités (QCM, appariements, textes à trous...)

Intervenants

Juriste, formateur spécialisé dans la préparation des concours hospitaliers
Directeur administratif et financier formateur

Sanction de la formation

Attestation de formation

Modalités de la formation

1 640 € par participant

En **visiocommunication (ZOOM)**

Durée par session : **43 heures/stagiaire**

- **15 heures** en visiocommunication

- **28 heures** de travail en autonomie

1^{ère} session : du 24 mars au 23 juin 2026

(Date limite : 23 février 2026)



Réunion de présentation de la méthode pédagogique
24 mars 2026 (30 mn)

Périodes

Phase 2	21 (3,5h) et 23 (3,5h) avril
Phase 4	02 (3,5h) et 04 (3,5h) juin
Phase 5	23 juin

2^{ème} session : du 15 sept. au 07 déc. 2026

(Date limite : 23 août 2026)



Réunion de présentation de la méthode pédagogique
15 septembre 2025 (30 mn)

Périodes

Phase 2	08 (3,5h) et 09 (3,5h) octobre
Phase 4	24 (3,5h) et 26 (3,5h) novembre
Phase 5	07 décembre

Contact

05-56-24-49-39 - info@apdhes.fr

Référence

1.2.5.